RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

OPPCI 123 Parcours Résidentiel
Société professionnelle de placement à prépondérance immobilière à capital variable (SPPPICAV)
constituée sous la forme de Société par Actions Simplifiée
Siège social : 94 rue de la Victoire 75009 Paris
891 424 350 RCS Paris
Agrément de l'AMF en date du 7 juillet 2020 sous le Numéro d'agrément SPI20200014

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre, les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, via visioconférence via l'outil Teams sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier Anthonioz, en sa qualité de représentant de la société 123 INVESTMENT MANAGERS, Président et Société de Gestion de la Société.

Le Président tient la feuille de présence et prend acte que participe à l'Assemblée Générale :
- Monsieur Baudouin de Rodellec, représentant la société Neuflize Vie Hoche Retraite
- Monsieur Baudouin de Rodellec, représentant la société Neuflize Vie Fonds Propres
- Monsieur Gauthier Toulemonde, représentant la société Amundi, représentant Malakoff Humanis elle-même représentante de MH Puccini

(Ensemble les « **Associés** »).

En conséquence, lesdits Associés, qui détiennent ensemble 28.988,85575 actions sur les 28.988,85575 actions émises par la Société, ont pu valablement exprimer leur vote.

La société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes représenté par M. Fabrice Bricker, dûment informée des décisions à prendre est excusée.

Le Président présente à l'Assemblée Générale les documents suivants :

- le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été tenus au siège social de la Société à la disposition des Associés et du Commissaire aux Comptes.

Les Associés lui donnent acte de ses déclarations et déclarent expressément avoir reçu toute information dans les délais nécessaires à leur prise de décision.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Le transfert du mandat de gestion de la Société de 123 Investment Managers à Pierres Responsables REIM.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare alors la discussion générale ouverte.

Préambule :

123 Investment Managers a présenté à l'Assemblée Générale de la Société en date du 14 mai 2024 son projet de création de Pierres Responsables REIM, une société de gestion filiale du Groupe 123 IM (le « **Groupe** »).

Ladite création répond à la volonté de donner davantage de visibilité à l'activité de fonds d'investissements immobiliers du Groupe.

Cela s'inscrit dans la stratégie ambitieuse du Groupe de devenir une plateforme d'investissement globale, capable de répondre aux besoins croissants des investisseurs institutionnels et privés.
Le Groupe se structure en plateforme agrégeant des sociétés spécialisées dédiées respectivement aux Private Assets en direct (123 IM) des fonds d'investissements immobiliers (Pierres Responsables REIM), de la transition énergétique (Lendosphere), de la multigestion (PAMS) et du financement d'actifs.

Pierres Responsables REIM sera contrôlée à hauteur de 70 % par le Groupe 123 IM. Ce dernier mettra à disposition de sa filiale l'ensemble des fonctions supports. Elle sera dirigée par Bertrand Chevalier (en qualité de Président) et Jean-Pierre Quatrhomme (en qualité de Directeur Général). Elle aura, par ailleurs, une équipe de collaborateurs qui lui sera dédiée, comprenant en outre Pierre-Igor Listre.

Le Groupe souhaite donner à Pierres Responsables REIM une « empreinte forte » en la positionnant sur les classes d'actifs alternatives qui reposent sur des enjeux fondamentaux (loger, soigner et éduquer) en contribuant par ailleurs au développement d'infrastructures (*la logistique urbaine*) et de services (*le bien loger, le mieux vieillir, le mieux soigner ou l'accès à l'éducation)* nécessaires aux zones urbaines. Ses fonds sont labélisés ISR et classés articles 8 ou 9 au sens du règlement européen 2019/2088.

Lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2024, les Associés ont donné leur accord de principe pour le transfert du mandat de gestion de 123 IM à Pierres Responsables REIM dès lors que cette dernière aurait obtenu son agrément auprès de l'AMF.

La séance du collège de l'AMF en date du 11 octobre 2024 a octroyé ledit agrément sous réserve de conditions suspensives à lever.

Il vous est alors proposé de formaliser votre accord pour le transfert aux termes de cette Assemblée.

Ce transfert interviendra à la levée des conditions suspensives et prendra effet à compter du 1er janvier 2025.

Première décision

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées et du Préambule ci-dessus, les Associés approuvent le transfert du mandat de gestion à compter du 1er janvier 2025 et sous réserve de la levée des conditions suspensives par l'AMF de l'agrément consenti le 11 octobre 2024.

En conséquence, ils donnent à la Société de Gestion quitus entier et sans réserve du transfert de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *

*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Président de l'Asse
La société 123 INVE
Représentée par M X